



Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 30 mars 2020

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs membres du CTSD,

Lors du dernier CTSD, la FSU avait déclaré qu'il se tenait dans une période hors norme liée à un conflit social important, celui de la réforme des retraites. Cette fois-ci, ce CTSD se tient encore dans une période hors norme : celle d'une crise sanitaire sans précédent, la pandémie du nouveau coronavirus qui évolue de jour en jour, voire d'heure en heure obligeant l'État à fermer les établissements scolaires et les commerces non indispensables. Nous obligeant aussi à faire ce CTSD à distance.

Pour qu'un État fasse front en temps de crise, il faut des services publics en ordre de marche, en état de fonctionnement, préparés, ayant les moyens de leurs ambitions. Or, depuis de nombreuses années, les politiques néo-libérales, validées par les gouvernements successifs, ont vidé ces potentiels. Les moyens récupérés ne sont aujourd'hui qu'au service de quelques-uns, entreprises du CAC 40 et autres actionnaires, assoiffés de profits. Quel dommage qu'il ait fallu un virus pour mettre à jour les conséquences de leur avidité. C'est cette politique qui a supprimé plus de 110 000 lits dans les hôpitaux au cours des 20 dernières années, ces 110 000 lits qui font cruellement défaut maintenant... En effet cette crise sanitaire s'inscrit dans un contexte particulier de crise de l'hôpital public. Quel dommage qu'il ait fallu un virus pour que le gouvernement se rende compte que les emplois utiles subitement portés aux nues ne sont pas ceux des « premiers de cordée » ! Depuis plus d'un an, de nombreux mouvements de grèves (des urgences, démission des chefs de service...) ont témoigné de la crise de l'hôpital public et du sous financement chronique. La FSU rappelle son soutien aux personnels hospitaliers et de la santé dans cette crise et dans leurs revendications d'améliorations de leurs conditions de travail et de soins des patients. Les hôpitaux publics sont au bord de l'asphyxie comme le service public d'éducation. Il est urgent de revoir la priorisation et la politique du gouvernement dans cette « ultralibéralisation » des services publics au détriment de la santé et de l'éducation de toutes et de tous.

Nous reconnaissons que cette crise sanitaire est sans précédent mais elle révèle de cruels manques (masques, solutions hydro-alcooliques...) et de sévères contradictions dans la communication gouvernementale. Avant la fermeture des établissements, de nombreux enseignants étaient inquiets du manque de réaction du ministère alors que le virus se propageait en Italie et en France... Depuis l'annonce du confinement, nous ne pouvons que constater les contradictions entre les annonces gouvernementales ! Au total, les déclarations du ministre Blanquer ont été démenties 3 fois en 4 jours ! Quelle image cela donne de l'Éducation nationale ! Cette situation ne saurait souffrir d'amateurisme ! Alors que le ministre Blanquer annonçait devant les médias que « tout est prêt » et que je cite « Il y a des règles claires à l'échelle nationale et ensuite une déclinaison territoriale ». Nous ne pouvons que constater que cela était loin d'être le cas !

Les personnels de l'Éducation nationale même s'ils restent chez eux ne sont pas oisifs ! La colère des enseignants est grande depuis l'annonce de la porte-parole du gouvernement qui les voudrait à la « cueillette des fraises ». Même si elle a effectué son mea culpa, ses propos reflètent un profond mépris de la profession et du travail effectué. En effet, depuis le confinement, les enseignant.es font face à un surcroît de travail pour essayer d'assurer la continuité pédagogique avec les moyens qui sont les leurs : ENT saturés, connections qui s'arrêtent, élèves qui ne se connectent pas, élèves qui ne renvoient pas le travail, tout ceci creusant encore un peu plus les inégalités. La continuité pédagogique est très chronophage : élaboration d'outils numériques, visio-conférences, mails, travail spécifique pour les élèves les plus fragiles, etc... La communication aux familles doit rester modeste et correspondre à la

réalité. Parler de continuité pédagogique, c'est donner l'illusion aux familles et aux élèves d'une classe à domicile, qui fonctionnerait quasiment aussi bien qu'en présentiel, alors que nous savons qu'il n'en est rien ! Le contact avec une partie de nos élèves peut parfois être perdu, d'autres peinent à travailler seul.es, des parents ne parviennent pas ou plus à aider leurs enfants. Les conditions de confinement d'une famille à une autre sont extrêmement variables (taille du logement, nombre de personnes confinées, qualité de la connexion Internet, nombre d'ordinateurs et/ou tablettes, etc.). Les activités des un.es et des autres sont également extrêmement différentes : les parents doivent télétravailler, s'occuper des enfants et gérer le quotidien. D'importantes inégalités sociales sévissent dans les territoires, où les élèves les plus éloignés des codes scolaires, les élèves les plus touchés par la fracture numérique, sont les plus impactés par la situation.

Selon l'âge des élèves, les objectifs pédagogiques seront différents : pour la FSU,

- dans le premier degré, il s'agit de maintenir un rythme de vie et des activités scolaires qui permettent de maintenir un lien avec l'école. En aucun cas, il ne peut s'agir d'aborder des nouveaux points du programme donc des notions nouvelles. Pour la FSU, les propos sur la continuité pédagogique avec poursuite des apprentissages et progression des élèves est d'un point de vue éducatif irresponsable. Malgré l'urgence sanitaire, les directeur.trices et les chefs d'établissements continuent de recevoir des attestations de déplacement dérogatoires pour que collègues et parents puissent se déplacer dans les écoles, échanger des documents, du matériel. Pour la FSU, c'est sanitaire irresponsable !

- dans le second degré, il s'agit d'entretenir les acquis et, pour les niveaux à examen, de « limiter la casse ». Mais quoi qu'il en soit des acquisitions nouvelles sont difficiles à mettre en place sans pédagogue présent.e. De nombreux enseignant.es se questionnent sur la tenue des examens et de leurs modalités en fin d'année surtout si le confinement est amené à durer.

La situation de crise actuelle génère de l'angoisse chez toutes et tous, qu'il faut urgemment dissiper en prenant en compte toutes ces réalités sans faire culpabiliser les uns et les autres. La FSU rappelle qu'elle ne saurait tolérer aucune pression hiérarchique à l'encontre des personnels pour assurer cette continuité pédagogique. L'urgence de la situation sanitaire ne doit pas non plus être un prétexte à tout déréglementer, et déresponsabiliser. Déjà des chefs d'établissement envoient des messages aux enseignants pour qu'ils poursuivent l'évaluation. Comment faire une évaluation fiable à distance ? Que faire avec les élèves qui ne se connectent pas ? Personne ne peut connaître l'évolution exacte de la situation ! Concernant le suivi individuel des élèves, nombreuses sont les demandes d'appeler au téléphone les familles ou les élèves. Nous rappelons que les enseignants sont confinés, comme quasi toute la population, et qu'ils n'ont pas à utiliser leur argent pour rendre service à leur employeur qui a l'habitude d'être plutôt avare en matière d'équipement. Nous utilisons toutes et tous nos connexions privées et notre matériel personnel pour pallier l'indigence de l'Éducation nationale, certains font des photocopies sur leurs propres deniers pour des publics très défavorisés. L'utilisation de nos téléphones personnels doit rester exceptionnelle seulement dans le cas où c'est le seul lien existant avec les familles.

La FSU rappelle la nécessité de concilier continuité du service public, protection des agent.es et respect de leurs droits : les activités nécessitant la présence physique des agent.es dans les services doivent être réduites au strict nécessaire et impérativement assorties du matériel, avec les protections adéquates. Les personnels volontaires répondent à la nécessité d'accueillir les enfants des personnels soignants et médico-sociaux qui ne disposeraient d'aucune solution de garde, mais ils doivent bénéficier des protections nécessaires (masques, etc.) et ne peuvent passer leur temps à recevoir des injonctions contradictoires. Certain.es IEN laissent la responsabilité de l'organisation de cet accueil aux seul.es directeur.trices. Il aura fallu plus de 10 jours pour que les collègues concerné.es reçoivent « quelques conseils et mesures d'hygiène », bien difficiles à mettre en œuvre notamment pour les enfants les plus jeunes !

Pour la FSU, il est aussi urgent que des consignes claires soient données lorsque des personnels volontaires répondent à la nécessité d'accueillir les enfants des personnels soignants et médico-sociaux qui ne disposeraient d'aucune solution de garde, mais ils doivent bénéficier des protections nécessaires (masques, etc.).

La FSU attire l'attention sur les conditions sanitaires préexistantes dans les établissements scolaires, écoles, collèges et lycées, qui le plus souvent ne répondent absolument pas aux exigences les plus élémentaires : il serait en effet nécessaire de supprimer les essuie-mains en tissus, favorisant la propagation des germes et virus, au profit de distributeurs de papiers plus adéquats dès le retour dans les établissements scolaires.

De plus, comme nous l'avons déjà signalé lors du dernier CTSD, nous condamnons l'attaque actuelle contre les infirmiers et infirmières scolaires. Cette crise doit permettre de conserver ces personnels dans les établissements scolaires : ils ne doivent pas relever de la fonction publique territoriale. Quelle gestion et aide va être apportée pour les élèves les plus fragiles (ULIS, allophones...) ?

Cette crise reflète aussi un véritable manque : l'absence d'une véritable médecine du travail pour les personnels de l'Éducation nationale. En effet, pour un ministère et/ou un rectorat qui vante son attachement au respect des règles, nous souhaitons souligner sur ce point sa légèreté coupable. Puisque l'institution aime si souvent rappeler les devoirs du fonctionnaire, abordons les devoirs de son employeur : l'État, particulièrement sur la question de la médecine de prévention (décret 82-453) :

- les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier (article 22 du présent décret).
- Une visite, au moins annuelle et obligatoire, est organisée pour les agents en situation particulière (grossesse, handicap, fin de CLM – CLD, pathologies particulières) (article 24).
- Les agents qui ne sont pas dans ce cas font l'objet d'une visite médicale auprès du médecin de prévention tous les cinq ans (article 24-1).

Or nous sommes forcés de constater que de nombreux-ses enseignant-e-s n'ont jamais bénéficié d'une visite médicale de prévention et que certains personnels en souffrance ou en fragilité ne quémandent pas une faveur en la demandant : ils réclament que leurs droits à la prévention médicale soient mis en œuvre, tels qu'ils sont stipulés dans le décret 82-453.

A tous les échelons de l'Éducation nationale, dont le département de la Côte-d'Or, la FSU renouvelle sa demande de faire bénéficier les personnels d'une véritable médecine de prévention.

Pour terminer dans le domaine de la santé et de la prévention des risques sanitaires, nous sommes stupéfaits de la mise à l'écart du CHSCT spécial départemental, dont les membres, ni le secrétaire, n'ont jamais été invités en tant que tels à coopérer à la préparation ni à la mise en œuvre des mesures de prévention des risques sanitaires à l'échelle du département, malgré les compétences et la longue expérience qu'ils ont acquise auprès de tous nos collègues des premier et second degrés, ainsi que des personnels administratifs et de direction. Dans ces conditions, il est très difficile au CHSCT 21 de remplir sa tâche et de jouer son rôle, qui devrait être éminent dans l'épisode que nous subissons tous, notamment quand on pense aux nouvelles conditions du télétravail et à la charge psychique et cognitive qu'elles imposent à tous, parents comme enseignants, en plus des élèves.

Dans ce contexte sanitaire et social, la FSU condamne l'utilisation du 49.3 par le gouvernement, au détour d'un conseil des ministres convoqué à propos de la crise sanitaire, pour imposer à marche forcée la réforme des retraites rejetée par l'ensemble des partenaires sociaux et une large majorité de la population. Même si celle-ci est pour l'instant « suspendue », elle n'est néanmoins pas complètement supprimée. Or, les mobilisations ont été nombreuses et variées depuis le début de l'année scolaire : réformes des retraites, refus des E3C, refus de la réforme des lycées, de l'orientation... De nombreuses réformes ont mis à mal les services publics or nous sommes forcés de constater que lors d'une crise sanitaire grave, ces derniers sont aux premiers plans (hôpital, établissements scolaires, transports...). Ces mobilisations contre la réforme des retraites et autres ont pris des formes (manifestations, occupations, happening...) et ont attiré des publics variés – mêlant agents publics, salariés du privé, travailleurs libéraux... L'urgence de la situation sanitaire ne doit pas non plus être un prétexte à tout déréglementer.

La FSU rappelle son opposition à toutes les attaques contre le paritarisme et plus particulièrement au statut de la Fonction Publique. En effet, l'opacité en termes de mobilité et de promotion vise à mettre fin à l'esprit de la Fonction Publique et ouvre nos services publics au monde de l'entreprise. La FSU rappelle son opposition à la réforme des retraites, à la réforme du lycée et de l'orientation qui mettent à mal les services publics d'Éducation et qui ont pour conséquence les suppressions de postes, la multiplication des postes partagés et le recours accru aux emplois précaires...

Tous ces effets sont visibles dans les documents que nous avons reçus afin de préparer la prochaine rentrée dans les collèges. Nous souhaitons tout d'abord vous remercier comme l'an dernier pour la tenue d'un groupe de travail concernant les suppressions et les créations de postes ainsi que les postes partagés du second degré le vendredi 13 mars ainsi que pour la qualité des documents fournis. Néanmoins nous continuons de dénoncer l'insuffisance de moyens dans de nombreux établissements qui vont entraîner une dégradation des conditions de travail des collègues mais aussi d'enseignement pour les élèves. Ainsi dans de nombreux établissements de Côte-d'Or, l'inquiétude des enseignants est grande car ils craignent de se retrouver l'an prochain face à des classes surchargées.

La rentrée 2020 s'annonce, en Côte-d'Or, catastrophique, en effet malgré une stagnation du nombre de compléments de services (soit 177 collègues sont au moins sur 2 établissements – contre 170 l'an dernier) le bilan créations/suppressions de postes s'avère très déficitaire avec 30 fermetures de postes dont 9 mesures de cartes scolaires (3 en espagnol, 2 en EPS, 1 en anglais, 1 en technologie, 1 en biotechnologie, 1 en mathématiques) et seulement 13 créations (dont 3 sont des transformations de postes de PEGC), nous arrivons au total de **-17 postes**. Cette répartition est une conséquence logique des moyens présentés lors du précédent CTSD. Elle est également logique dans un contexte où les classes dépassent trop souvent l'effectif de 25 élèves. Cette répartition s'explique aussi par les DHG catastrophiques et les grandes variations de DHG de certains établissements que nous avons déjà dénoncées lors du dernier CTSD. La FSU regrette que certains collègues n'aient pas été informés de leurs nouveaux compléments de service. Il est également à déplorer un trop grand nombre de petits compléments de service, 73 en dessous de 4h dont 18 en langues vivantes, ce qui obligera les collègues à se déplacer 3 fois par semaine pour... une heure de cours !

Si l'on regarde les derniers documents reçus, on constate que dix collègues sont en poste sur 3 établissements ce qui accroît encore plus les difficultés pour ces enseignants de s'intégrer dans des équipes, de suivre les élèves dans de bonnes conditions et de pouvoir mener une vie personnelle normale qui plus est, en milieu rural. Ils seront confrontés à des temps de parcours et des trajets parfois compliqués. On peut ajouter à cela que depuis la réforme du Collège, les enseignants subissent une difficulté supplémentaire car l'organisation des enseignements est différente de collège en collège, notamment avec l'absence de repères dans les programmes pour chaque niveau.

Avec la persistance de postes partagés collèges-lycées et la mise en place de la réforme du Lycée cela conduit également certains personnels à préparer de nombreux niveaux à la fois. Toutes ces situations conduisent des collègues à nous contacter pour nous faire part de leurs difficultés et leurs inquiétudes pour l'an prochain : difficultés personnelles, difficultés à suivre des logiques de progressions qui ne sont pas les leurs, perte de liberté pédagogique, fatigue croissante et impression de passer leurs journées au travail et sur les routes... La FSU, dénonce de nouveau le recours encore trop fréquent aux compléments de service qui devrait pourtant avoir **un caractère exceptionnel**.

Après l'étude de tous ces postes partagés, nous constatons qu'il reste encore 48 déficits qui seront autant de « petits » BMP surtout en technologie, lettres, physique-chimie, histoire-géographie, physique-chimie, en langues vivantes et en EPS qui augurent des conditions de travail sur plusieurs établissements pour les TZR et contractuels l'an prochain. Surtout que ces petits BMP sont souvent localisés dans des établissements ruraux parfois isolés. Même si nous connaissons la particularité rurale de notre département, la FSU dénonce la dégradation des conditions de travail de tous ces personnels.

La FSU avait dénoncé lors du dernier CTSD la baisse de dotation dans les SEGPA de Chatillon, Montbard et Jules Ferry qui a des conséquences sur les enseignements pour les élèves de SEGPA. A cela s'ajoute des baisses de DHG qui vont rendre impossible l'inclusion de ces élèves dans des classes déjà très « chargées ». Pour les collègues, l'inquiétude est grande pour la prochaine rentrée mais aussi pour le devenir des SEGPA dans le rural et des SEGPA en général. Ces structures ont pourtant fait leurs preuves et différents rapports mettent en avant leur efficacité et leur utilité.

Pour finir, nous sommes très inquiets car même si le nombre global de postes ouverts aux concours de l'Education nationale reste stable si on le compare à la session 2019, on ne peut que remarquer que cette stabilité ne compense pas les pertes s'élevant à 20 % lors des deux dernières sessions. De plus, si on observe le nombre d'inscrits aux dits concours la baisse est flagrante : -8% d'inscrits par rapport à 2019, - 16% depuis la session de 2016. La FSU dénonce depuis plusieurs années que la multiplication des cartes scolaires dans le second degré, l'aggravation des conditions de travail, les restrictions budgétaires, le manque de revalorisation des carrières règnent dans le public au point de ne plus être un métier attractif et le « mépris » affiché par le gouvernement pour notre profession ne va pas arranger la situation ! Ce sont ces choix politiques en matière d'éducation qui risquent d'obérer le futur des générations actuelles d'élèves de notre département. Or cette période de confinement a fait saisir à une frange de la population combien la pédagogie est un métier, beaucoup de parents ont compris le dévouement et l'inventivité des enseignant-es pour venir en aide aux élèves. Même si nous sommes encore forcés de constater que l'appétit pour l'éducation des entreprises privées est très aiguisé comme l'illustre la crise du coronavirus. Ainsi de nombreuses sociétés privées, même des start-ups ou bien encore Apple proposent actuellement des cours en ligne et sont en marche vers les bénéfiques. Schoolmouv annonce un million d'inscrits et cinq fois plus de connexions depuis la fermeture des écoles.

La FSU, même si elle reconnaît la qualité du travail fourni, votera CONTRE toutes ces suppressions, en demande l'abandon, et dénonce la multiplication des postes partagés.

Par conséquent, Madame la Directrice, la FSU demande des clarifications sur la manière dont la fin d'année est envisagée, sur la question des examens et concours. La FSU demande également que le calendrier de déroulement de la scolarité à l'école primaire soit différé après la période de confinement. Des directeurs-directrices se sentent contraint-es de déroger aux consignes sanitaires de confinement pour répondre aux modalités et au calendrier définis. La FSU demande un moratoire immédiat concernant les opérations de carte scolaire, une redéfinition des priorités, un plan d'urgence pour répondre à la fracture scolaire, la sécurisation de la situation et de la santé des personnels... permettant un échange serein de l'ensemble de la communauté éducative.

Cessons cette dualité entre les promesses et la communication d'une part, les actes et la réalité du terrain d'autre part.